



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022**

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

✓ Par suite d'une convocation en date du 13 septembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 22 septembre 2022, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Etaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - François GIL - Thierry LOUVET - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.

✓ Absente ayant donné procuration : Bernadette MARTINATO à Stéphane NAEGEL.

✓ Excusée : Pauline DONNA

✓ Absent : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2022 - 33
**DÉMISSION MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLACEMENT DANS LES SYNDICATS
ET COMITÉS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la démission de Laurence FRANCHEQUIN dans sa fonction de conseillère municipale, en date du 20 septembre 2022 pour des raisons personnelles.

Le Conseil Municipal de la mairie d'Angeot sera donc à partir de cette date, composé de 10 membres.

Il faut donc désigner de nouveaux membres pour la remplacer dans les différentes syndicats et comités.

Syndicat Intercommunal du Tilleul (SIT) : NARDIN Michel

Comité fleurissement (présidente) : non remplacée pour l'instant

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** de remplacer Laurence FRANCHEQUIN dans les différentes instances, comme défini ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 septembre 2022, et de la publication le 23 septembre 2022.



Le Maire,
Michel NARDIN